



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 11 mars 2025, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre et Hugo Guénette.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale, madame Julie Jetté et la directrice générale adjointe et greffière, madame Allyssa Ross.

Cinq contribuables et une employée sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 246-2024.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2025-03-048 Ouverture de la séance ordinaire**

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 02.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**LÉGISLATION**

**2025-03-049 Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2025-03-050 Adoption des procès-verbaux**

**Considérant** que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copies des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Note au procès-verbal :**

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 28 février 2025.

**ADMINISTRATION**

**2025-03-051 Adoption des comptes municipaux – Février 2025**

**Considérant** que les comptes municipaux pour le mois de février sont déposés ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 502 870,11 \$.

- Salaires nets : 126 249,39 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 27614 à 27633 pour un montant de 25 609,30 \$

- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 643 à 676 pour un montant de 192 796,63 \$
- Liste des prélèvements : no 684 à 731 pour un montant de 158 214,82 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2025-03-052 Engagement de dépenses – Mars 2025**

**Considérant** les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de mars 2025 ;

**Considérant** que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s’il y a lieu ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Loisirs et bibliothèque | 375,00 \$   |
| Administration          | 2 357,21 \$ |
| Sécurité publique       | 3 625,00 \$ |

Que les listes d’engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2025-03-052.

Que madame la directrice générale Julie Jetté, soit autorisée à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu’ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2025-03-053 Autorisation de dépense – Groupe DL Solutions informatique / TBL Télécom Inc.**

**Considérant** la nécessité pour le bureau municipal de moderniser son système de téléphonie analogique vers un système de téléphonie IP.

**Considérant** que la Ville bénéficiera d’économies considérables avec ladite transition.

**Considérant** la réception des propositions du Groupe DL Solutions informatiques / TBL Télécom Inc. pour la solution de téléphonie IP Hébergé 3CX ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 4 016,99\$ plus les taxes applicables à Groupe DL Solutions informatiques pour la proposition # MKI037094.

D'autoriser une dépense au montant de 6 330,00\$ plus les taxes applicables à TBL Télécom Inc. pour la proposition # TBL-MTL036306.

D'autoriser une dépense annuelle au montant de 1 725,00\$ plus les taxes applicables TBL Télécom Inc. pour les coûts mensuels de service.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté ou madame la trésorière Jacqueline Boucher à signer tout document donnant plein effet à ladite offre de service.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **2025-03-054 Autorisation de dépense pour le programme CESA de PG Solutions**

**Considérant** la nécessité d'instaurer un programme qui permet aux contribuables d'obtenir un service de compte de taxes en ligne ;

**Considérant** que le prix de ces licences représente un prix en mode d'acquisition de licences perpétuelles ;

**Considérant** que le prix des services professionnels regroupe les frais liés aux services d'installation, d'activation, d'accompagnement, d'analyses, et développement et/ou de formation ;

**Considérant** que le programme CESA est obligatoire pour maintenir à jour les licences et assurer le support de celles-ci ;

**En conséquence**, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 4 813,50 \$ plus les taxes applicables à PG Solutions.

D'autoriser une dépense récurrente annuelle de 941.00 \$ plus les taxes applicables à PG Solutions pour l'offre de service.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté ou madame la trésorière Jacqueline Boucher à signer tout document relatif à ladite offre de service.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2025-03-055 Demande de financement – Clinique santé haute-Gatineau**

**Considérant** la pertinence de la Clinique Santé Haute-Gatineau et la volonté du Conseil municipal de la soutenir ;

**Considérant** la demande présentée par la Clinique en vue d'obtenir un financement pour régler les sommes dues à leur cabinet comptable ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une somme de 10 000 \$ à la clinique Santé Haute-Gatineau, le tout à titre de participation financière de la Ville de Gracefield, pour l'année 2025.

Que le financement provienne du surplus affecté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2025-03-056 Signature d'entente – Employé 32-0072**

**Considérant** les négociations ayant eu lieu avec l'employé 32-0072 ;

**Considérant** qu'il y a une entente à signer entre les parties ;

**Considérant** que ladite entente constituera un règlement final ;

**Considérant** la volonté du conseil de régler ce dossier à l'amiable ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De ratifier l'entente avec l'employé 32-0072 et d'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer l'entente.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2025-03-057 Désistement de l'achat relatif à la résolution 2019-05-156 – Vente d'un terrain à Richard Kenney**

**Considérant** que la résolution 2019-05-156 relative à la vente d'un terrain identifié sous le lot rénové CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE VINGT (5 694 020), adoptée le 13 mai 2019, Richard Kenney a exprimé son désistement de l'achat prévu dans le cadre de cette résolution ;

**Considérant** que la Ville de Gracefield reconnaît que Richard Kenney se retire officiellement de l'achat du terrain mentionné dans la résolution 2019-05-156 ;

**En conséquence**, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que toutes les parties concernées seront informées de ce désistement.

Que la résolution 2019-05-156 soit annulée.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2025-03-058 Ventes de garage pour la saison estivale 2025**

**Considérant** qu'au fil des années, des ventes de garage ont lieu sur le territoire de la Ville de Gracefield, suite à un permis émis par le service de l'urbanisme ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que les ventes de garage soient tenues ainsi que les marchés aux dates suivantes pour la saison estivale 2025 :

- 20, 21 et 22 juin 2025
- 25, 26 et 27 juillet 2025
- 29, 30 et 31 août 2025

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**TRANSPORTS**

**2025-03-059 Mandat pour quatre ans à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités**

**Considérant** que la Ville de Gracefield a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités;

**Considérant** que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**Considérant** que la Ville de Gracefield désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et des abrasifs traités dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

**Que** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

**Que** la Ville de Gracefield confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2029 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2028-2029;

**Que** pour se retirer de ce programme d’achat regroupé, la Ville de Gracefield devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l’appel d’offres public annuel;

**Que** la Ville de Gracefield confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d’appels d’offres pour adjudger des contrats d’achats regroupés pour le chlorure de sodium et des abrasifs traités nécessaires aux activités de la Municipalité (ou MRC ou Régie), pour les hivers 2025-2026 à 2028-2029 inclusivement;

**Que** la Ville de Gracefield confie, à l’UMQ, le mandat d’analyser des soumissions déposées et de l’adjudication des contrats;

**Que** si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Gracefield s’engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l’avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**Que** pour permettre à l’UMQ de préparer son document d’appel d’offres, la Ville de Gracefield s’engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d’adhésion à la date fixée;

**Que** la Ville de Gracefield reconnaisse que l’UMQ recevra, directement de l’adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l’appel d’offres 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l’UMQ et à 2 % pour les non-membres de l’UMQ. Pour les appels d’offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d’appel d’offres;

**Qu’un** exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2025-03-060 Octroi de contrat – Soumission 2025-01 – Remise à neuf de la niveleuse**

**Considérant** que Ville de Gracefield a demandé des soumissions publiques pour la mise à neuf de la niveleuse John Deere selon l’appel d’offres numéro 2025-01 ;

**Considérant** que la Ville de Gracefield a reçu une soumission ;

**En conséquence,** monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'octroyer le contrat pour la mise à neuf de la niveleuse John Deere à Brandt Tractor Ltd/ John Deere pour un montant de 391 811,35 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit imputée aux fonds de roulement sur une période de 10 ans.

D'autoriser madame la trésorière Jacqueline Boucher à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

## **LOISIRS ET CULTURE**

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **2025-03-061 Autorisation de signature – Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires**

**Considérant** que le Ministère de la sécurité publique octroi des aides financières dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires ;

**Considérant** que l'organisme Jeunesse Sans Frontière Vallée-de-la-Gatineau est en partenariat avec la Ville de Gracefield dans ce projet ;

**En conséquence**, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une aide financière de 70 760,00 \$ de la Ville de Gracefield pour cette entente, en collaboration avec Madame Karenne Lachapelle, directrice générale de l'organisation.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

---

Jacqueline Boucher  
Trésorière

### **RAPPORT DE COMITÉS**

#### **Note au procès-verbal :**

Les présidents de chaque comité ont présenté un rapport verbal concernant les activités de leur comité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **Note au procès-verbal :**

La période de question se déroule de 19 h 14 à 19 h 36.

### **VARIA**

#### **Note au procès-verbal :**

Il n'y a aucun varia.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **2025-03-062 Levée de la séance ordinaire**

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 37.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Le maire

La directrice générale adjointe et greffière

\_\_\_\_\_  
Mathieu Caron

\_\_\_\_\_  
Allyssa Ross

**Approbation du procès-verbal :**

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

\_\_\_\_\_  
Mathieu Caron  
Maire